

## REGLEMENT DU CONCOURS « Etes-vous un adepte des fêtes durables ? »

### ♦ Art. 1

BEP environnement, dont le siège social est établi Avenue Sergent Vriethoff 2 à 5000 Namur, organise un concours sans obligation d'achat, sur le thème précité. Ce concours se déroulera **du 22/12/2020 au 10/01/21 inclus**.

### ♦ Art. 2

La participation à ce concours est ouverte aux adultes à partir de 18 ans domiciliés dans la Province de Namur (+ la commune d'Héron) à l'exception du personnel des intercommunales du groupe BEP.

### ♦ Art. 3

La participation se fait via le site web du BEP Environnement ([www.bep-environnement.be](http://www.bep-environnement.be)). Les participants sont invités à répondre à un questionnaire sur le thème précité, ainsi qu'à remplir un formulaire en ligne pour soumettre leurs coordonnées complètes. Un *boc and roll* (emballage réutilisable pour les tartines) ou un kit de fiches « zéro déchet » sera envoyé aux 100 premiers participants éligibles ayant pris part au questionnaire et ayant communiqué leurs coordonnées complètes.

### ♦ Art. 4

L'ordre d'attribution du prix sera déterminé par l'ordre d'arrivée des **100 premiers quizz dûment complétés**.

### ♦ Art. 5

Le prix du concours est un ***boc and roll* (emballage réutilisable pour les tartines) ou un kit de fiches « zéro déchet » destiné aux 100 premiers participants**. Ce prix ne sera ni cessible, ni échangeable, ni transformé en espèces. Le prix sera envoyé par BEP Environnement par la poste avant le 30 janvier 2021.

### ♦ Art. 6

Il ne sera échangé ni correspondance, ni communication téléphonique au sujet de ce concours, ni pendant, ni après ledit concours.

### ♦ Art. 7

En cas de force majeure ou de tout autre événement indépendant de leur volonté, les organisateurs se réservent le droit de modifier, suspendre ou même annuler le concours dans l'ensemble de la Province de Namur (+commune d'Héron). En aucun cas les participants ne pourront prétendre à une indemnisation quelconque de ce fait.

#### ◆ Art. 9

Le traitement de vos données à caractère personnel s'effectue conformément à la législation européenne sur la protection de la vie privée, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et dans ce cadre, nous tenons à vous informer au mieux sur l'utilisation que le BEP fait de vos données personnelles :

- Vous pouvez à tout moment consulter et adapter vos données ;
- Nous prenons toutes les précautions strictes requises pour assurer la sécurité de vos données ;
- Vos données personnelles ne seront pas communiquées à des tiers à des fins d'usage commercial par ceux-ci ;
- Vous pouvez à tout moment retirer votre autorisation concernant l'envoi de messages de marketing.

Si vous avez des questions concernant la protection de vos données personnelles, nous vous invitons à consulter notre charte vie privée ou à envoyer vos questions à [data.protection@bep.be](mailto:data.protection@bep.be).

#### ◆ Art. 10

Le simple fait de participer à ce concours implique l'acceptation sans aucune réserve de ce règlement.

#### ◆ Art. 11

En cas de litige, seuls les tribunaux de la Province de Namur sont compétents